



Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques
France métropolitaine hors Corse

Notice d'information du territoire « Bassin versant de l'Arnoult-Lucérat et AAC Landrais » (NA_ARLA) Campagne 2025

N.B. : les modifications par rapport à la précédente version de la notice, outre le changement de date de versionnage, apparaissent en surlignage grisé dans le présent document.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs de l'architecture environnementale de la politique agricole commune (PAC) pour :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux identifiés à l'échelle des territoires ;
- Maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Les MAEC concourent ainsi pleinement à l'accompagnement des systèmes d'exploitation dans la voie de la performance économique, environnementale et sociale et dans leur projet de transition agro-écologique.

Les MAEC sont proposées sur des territoires définis au sein de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC). Cette notice présente l'ensemble des MAEC proposées sur le PAEC « **Bassin versant de l'Arnoult-Lucérat et AAC Landrais** » (NA_ARLA) au titre de la campagne **PAC 2025**. Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.

En complément, vous pouvez consulter la notice nationale d'information sur les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour la programmation PAC 2023-2027, disponible sous Télépac¹.

Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides de la PAC, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

¹ <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE « BASSIN VERSANT DE L'ARNOULT-LUCERAT ET AAC LANDRAIS » ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX MAEC

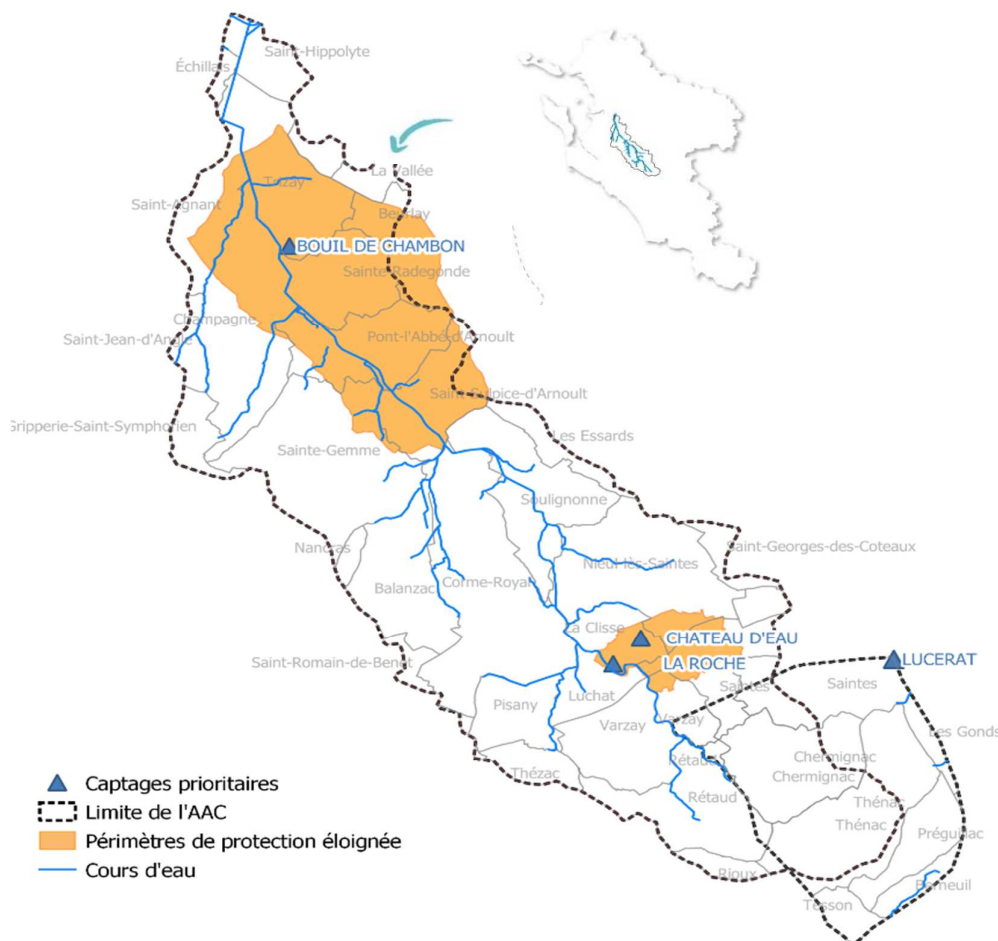
Le territoire du PAEC ARLA en 2025, à enjeu « Eau », correspond aux deux bassins d'alimentation de captages situés dans le département de Charente-Maritime, sur lesquels l'opérateur Eau 17 met en œuvre des programmes Re-Sources :

- le Programme d'Actions Territorial (PAT) Re-Sources 2022-2026 « Arnoult-Lucérat » ;
- et le PAT « Toutvent » à Landrais.

Programmes préventifs et volontaires, ils sont le fruit d'un constat partagé sur la qualité de l'eau avec les organisations professionnelles agricoles locales et d'un travail de partenariat. Ces programmes sont construits en concertation avec les acteurs locaux en s'appuyant sur les données d'un diagnostic de territoire ou sur l'évaluation des précédents programmes territoriaux. Actuellement, les programmes s'orientent vers des actions structurantes : couverture des sols, filières agricoles à bas niveau d'intrants, travail sur le foncier, mesures agroenvironnementales et climatiques, etc.

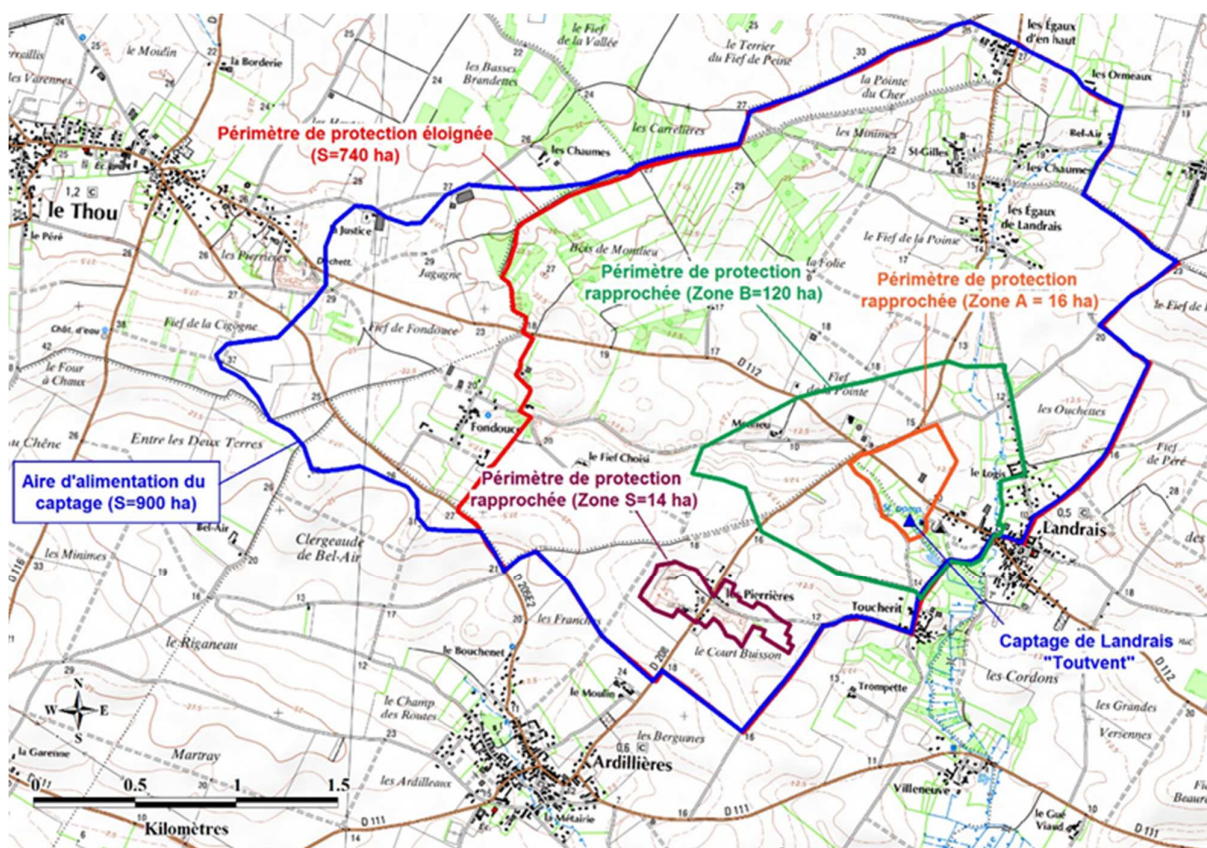
Comme représenté sur la figure 1 ci-dessous, le secteur de l'Arnoult-Lucérat (bassin versant de l'Arnoult et aire d'alimentation de captage de Lucérat) s'étend sur 30 000 hectares :

Figure 1 : Périmètre du secteur de l'Arnoult-Lucérat :



Comme représenté sur la figure 2 ci-dessous, l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) "Toutvent" de Landrais s'étend sur 900 hectares :

Figure 2 : Périmètre de l'Aire d'Alimentation du Captage de Landrais



Ainsi le PAEC ARLA en 2025 dans sa totalité couvre, entièrement ou partiellement, les communes suivantes :

ARDILLIERES, BALANZAC, BERNEUIL, BEURLAY, CHAMBON, CHAMPAGNE, CHERMIGNAC, CORME-ROYAL, ECHILLAIS, LA CLISSE, LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN, LA VALLEE, LANDRAIS, LE THOU, LES ESSARDS, LES GONDS, LUCHAT, NANCRAIS, NIEUL-LES-SAINTESS, PESSINES, PISANY, PONT-L'ABBE-D'ARNOULT, PREGUILLAC, RETAUD, RIOUX, SAINT-AGNANT, SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-JEAN-D'ANGLE, SAINT-ROMAIN-DE-BENET, SAINT-SULPICE-D'ARNOULT, SAINTE-GEMME, SAINTE-RADEGONDE, SAINTES, SOULIGNONNE, TESSON, THENAC, THEZAC, TRIZAY, VARZAY.

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont au moins une parcelle se situe dans le territoire la première année d'engagement sont éligibles.

En ce qui concerne les mesures « localisées », une parcelle ou un élément est éligible à la MAEC dès lors qu'au moins une partie de la surface ou de l'élément est incluse dans le territoire la première année d'engagement.

Dans le cadre du financement des MAEC 2023-2027 par les fonds européens du FEADER, par l'État et les Agences de l'eau, et notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), l'engagement dans une ou plusieurs MAEC du territoire ARLA est possible uniquement pour les exploitations situées dans des démarches territoriales validées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et en cours, à savoir les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) de l'Arnoult-Lucérat et de Toutvent à Landrais.

2 RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

Sur le secteur de l'Arnoult-Lucérat, selon le PAT (2022), 390 agriculteurs exploitent 22 000 ha de surface agricole. Les exploitations agricoles du territoire sont majoritairement spécialisées en grandes cultures destinées à l'exportation, tirant ainsi profit de la situation géographique de ce bassin de production situé à quelques kilomètres du port céréalier de La Rochelle. Les plateaux sont majoritairement cultivés en maïs, tournesol et céréales. Dans les fonds de vallée inondables, le maïs est désormais préféré à la culture légumière de plein champ, activité historique en déclin (pénibilité du travail, vieillissement de la population agricole, concurrence étrangère). L'activité d'élevage est aussi en recul et est portée par des petits ateliers de bovins allaitants qui permettent de valoriser les prairies de marais situées en dehors du bassin de l'Arnoult et Lucérat.

La dégradation de la qualité de l'eau brute prélevée en nappe libre au niveau des captages du « Bouil de Chambon » à Trizay, de « La Roche » et du « Château d'Eau » à La Clisse, et de « Lucérat » à Saintes, est une problématique locale majeure. Les analyses montrent la présence de nitrates et de pesticides dans cette eau : cette pollution de l'eau souterraine est en partie liée aux pratiques agricoles intensives du territoire.

Un troisième Programme d'Actions Territorial (PAT) Re-Sources a été mis en place sur le territoire en 2022 en concertation avec la profession agricole, et vise à :

- augmenter les surfaces en herbe,
- évoluer vers le 100% des sols couverts en période à risque,
- diversifier les assolements,
- augmenter les cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI),
- augmenter les surfaces et infrastructures agroécologiques,
- améliorer la gestion des intrants,
- favoriser les certifications dont l'agriculture biologique et la Haute Valeur Environnementale (HVE).

Sur le secteur de l'AAC de Landrais, selon le PAT (2019), 36 agriculteurs exploitent 750 ha de surface agricole, dont 5 éleveurs bovins. Le sol est principalement composé de petites terres de groies séchantes, peu propices aux cultures de printemps (maïs et tournesol) en l'absence d'irrigation. Les rotations sur ce territoire se caractérisent ainsi par une prédominance des cultures d'hiver, principalement les céréales à paille (proximité du port céréalier de La Rochelle).

L'eau brute prélevée dans ce captage ne présente actuellement pas de pollution par les pesticides. En revanche, la teneur en nitrates de l'eau brute se situe autour de 60 mg/L, avec des pics hivernaux pouvant atteindre 80 mg/L, et ne descend pas en-dessous de la norme de

distribution (50 mg/L). Cette pollution de l'eau souterraine est en partie liée aux pratiques agricoles intensives du territoire.²

Suite à une concertation avec les acteurs locaux en 2018, un premier programme Re-Sources 2019-2023 a été mis en œuvre. Les objectifs de ce programme, reconduits en 2024 et 2025, sont d'atteindre : une couverture totale des sols en interculture, la totalité de la surface de l'AAC en risque MERLIN² faible, une augmentation du temps de retour des céréales à paille dans la rotation, et une augmentation des surfaces en prairie et en agriculture biologique.

La dégradation généralisée de la qualité de l'eau brute en Charente-Maritime, avec une accélération probable due au processus de réchauffement climatique, met en exergue la nécessité d'engager une politique forte de maîtrise des pollutions diffuses. Les leviers agronomiques ci-dessous sont mobilisés :

- viser une couverture de 100% des sols en période à risque ;
- augmenter les surfaces en herbe ;
- améliorer la gestion des intrants (aucune utilisation de molécules retrouvées aux captages en privilégiant le désherbage mécanique et en renforçant la gestion de la fertilisation azotée),
- favoriser et promouvoir les certifications (agriculture biologique, haute valeur environnementale - HVE),
- augmenter les surfaces en Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE)
- diversifier les assolements et augmenter les cultures en bas niveaux d'intrants (BNI).

Ainsi sur l'ensemble du PAEC ARLA, les MAEC représentent un outil pour favoriser la mobilisation de ces leviers sur les exploitations.

² MERLIN : méthode de calcul développée par la Chambre Agriculture qui identifie le risque de lessivage des sols en prenant en compte le type sol, les intercultures, le précédent et les pratiques de fertilisation : pour plus d'informations contacter l'opérateur du territoire ou l'une des structures animatrices.

3 LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

Deux types de mesures sont proposés :

- Des **mesures « systèmes »** pour lesquelles l’exploitant doit obligatoirement demander à engager au moins 90 % des surfaces éligibles à la MAEC de son exploitation ;
- Des **mesures localisées** qui peuvent être mises en œuvre sur certaines parcelles de l’exploitation et permettent de répondre à des enjeux plus spécifiques et localisés (biodiversité notamment).

Liste des MAEC proposées :

Enjeu environnemental visé	Code de la mesure	Nom développé de la mesure	Type de mesure (système ou localisée)	Montant en €/ha
Eau	NA_ARLA_COV2	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	225 €
	NA_ARLA_COV3	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	324 €
	NA_ARLA_CPRA	MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	358 €
	NA_ARLA_FER2	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 2	Système	136 €
	NA_ARLA_FER4	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	248 €

	NA_ARLA_FER5	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	343 €
	NA_ARLA_HBV2	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	Système	177 €
	NA_ARLA_HBV3	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	Système	233 €
	NA_ARLA_PHY2	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	143 €
	NA_ARLA_PHY3	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	281 €
	NA_ARLA_SDC2	MAEC Sol - Semis direct 2	Système	158 €
	NA_ARLA_VIT1	MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	Système	317 €

Une notice 2025 spécifique à chacune de ces mesures, pour le PAEC ARLA, incluant le cahier des charges à respecter, est disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

4 MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

L'engagement dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire est possible uniquement dans le cas où cet engagement représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de la demande d'engagement en première année, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de l'engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique en 2025 de la région Nouvelle-Aquitaine. Si ce montant maximum est dépassé, la demande devra être modifiée.

5 CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

Les critères de priorisation permettent de classer les demandes d'aide lorsque le nombre de demandeurs éligibles est supérieur aux capacités de financement. Dans ce cas, les dossiers sont engagés par ordre de priorité en fonction des critères définis.

Le premier critère de priorisation est qu'une exploitation est admissible à une mesure système si 50 % des surfaces de son compartiment de culture sont incluses dans le PAEC, et qu'une parcelle ou un élément est admissible à une MAEC localisée si 50 % de sa surface est incluse dans le PAEC. Les autres critères de priorisation sont définis dans le tableau ci-après :

Critère de priorisation N°2	Exploitations présentant le plus de surfaces à engager situées sur les zones prioritaires du territoire du PAEC : les périmètres de protection éloignée (PPE) des AAC tels que représentés sur les cartographies au paragraphe 1.
Critère de priorisation N°3	Exploitations pour qui la MAEC engendre des changements de pratiques par rapport aux exploitations pour qui la MAEC correspond à du maintien de pratiques.
Critère de priorisation N°4	Exploitations qui s'engagent sur des MAEC de niveau 3 par rapport aux exploitations qui s'engagent sur des MAEC de niveau 2.
Critère de priorisation N°5	Exploitations situées sur le territoire de l'Arnoult-Lucérat par rapport au territoire de Landrais.

6 COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager dans une MAEC en 2025, vous devez obligatoirement déposer une demande d'aide avant le 15 mai 2025 lors de votre déclaration PAC dans Télépac :

- en cochant la case correspondant aux MAEC 2023-2027 à l'étape « Demande d'aides » ;
- en dessinant les éléments graphiques pour lesquels une aide est demandée (éléments surfaciques, linéaires ou ponctuels) à l'étape « RPG MAEC/BIO », selon les instructions

figurant dans la notice explicative de la télédéclaration des MAEC³, en précisant le code de la mesure demandée ;

- Pour les mesures « Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores – Niveaux 2/3 » (HBV2/3) vous devez également déclarer les effectifs animaux autres que bovins dans l'écran correspondant sur Télépac, afin que la DDT(M) soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

7 FORMATION

Les exploitants qui contractualisent des MAEC de la nouvelle programmation PAC 2023-2027 doivent suivre une formation au cours des deux premières années de leur engagement. Cela constitue une obligation du cahier des charges de chaque mesure MAEC, contrôlée sur l'exploitation, via vérification de l'attestation individuelle de formation.

L'objectif de ces formations est de conforter l'exploitation dans le respect du cahier des charges de la mesure souscrite, et dans sa mise en œuvre sur l'exploitation. Ces formations peuvent également constituer une opportunité d'ouverture à de nouvelles pratiques agronomiques et techniques respectueuses de l'environnement, et en cela, à de nouvelles MAEC (localisées par exemple).

En pratique, les formations financées par VIVEA devront être d'une durée minimale de 7 heures et pourront s'organiser sur 1 ou 2 dates ; elles peuvent donc être fractionnées en demi-journées de formation distinctes.

L'opérateur du territoire doit organiser à minima les formations listées dans le tableau ci-après.

Les exploitants qui contractualisent des MAEC en 2025 doivent suivre :

- une des formations dédiées aux exploitants ayant contractualisé des MAEC sélectionnée dans le catalogue régional VIVEA (Fonds de formation pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant),

OU

- une des formations MAEC organisée par l'opérateur de PAEC qui ne rentre pas dans le dispositif VIVEA et reste donc à la charge de l'opérateur et/ou des exploitants.

Dans tous les cas le contenu de la formation suivie par un exploitant doit être en cohérence avec le cahier des charges de la MAEC dans laquelle il s'est engagé. Si un bénéficiaire est engagé dans plusieurs MAEC au cours de la programmation 2023-2027, alors il sera considéré qu'une participation à une formation à minima lui permettra de respecter les obligations de formation de l'ensemble des MAEC en question.

³ Disponible sur Telepac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Enjeu et types de mesures	Nom de la structure formatrice	Nom de la formation	Contenu de la formation
EAU Herbicides Fertilisation Couverture des sols	Océalia	Groupe de progrès grandes cultures	Inspiré des groupes 30 000, les groupes de progrès ont pour vocation d'aborder différentes thématiques agricoles et agro-écologiques afin de permettre aux agriculteurs(rices) de partager des expériences, d'acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles informations. Un rappel des enjeux du territoire sera fait à chaque rencontre.
EAU Herbicides Fertilisation Couverture des sols		Groupe de progrès VIGNES	
Climat, sol, bien-être animal Biodiversité		Groupe de progrès ELEVAGE	
EAU	Bio Nouvelle-Aquitaine	Formation à l'agriculture biologique - Bio Nouvelle-Aquitaine	Rappel enjeu eau du territoire Discussion de la conversion en AB et des pratiques associées Visite terrain et/ou témoignage
EAU	Bio Nouvelle-Aquitaine / GAB 17	Rencontres Techniques Grandes cultures en Agriculture Biologique	Rappel enjeu eau du territoire Discussion sur une pratique spécifique (désherbage mécanique, fertilisation...) Visite terrain
EAU Biodiversité	Bio Nouvelle-Aquitaine	Groupe d'échanges Elevages en Agriculture Biologique	Rappel enjeu eau du territoire Discussion sur une pratique spécifique (désherbage mécanique, fertilisation...) Visite terrain

EAU Viticulture	Bio Nouvelle-Aquitaine	Viticulture biologique : comprendre et s'adapter au changement climatique et préserver les ressources	Rappel enjeu eau du territoire - Les besoins hydriques et en nutriments de la plante - Rôles et fonctions du sol dans la nutrition minérale et hydrique de la plante - Impacts de la sécheresse sur la nutrition minérale et hydrique de la plante - Les pratiques favorisant le bon fonctionnement du sol et l'optimisation de la réserve utile et permettant une bonne nutrition de la plante (amendements, l travail du sol) - Valider les indicateurs de suivi pour la campagne : pluviométrie, quantité de cuivre et rendement - Présentation théorique des différents types d'outils - Focus sur la décavaillonneuse avec démonstration de l'outil et réglages - Présentation théorique des différents types d'outils - Évolution de la pluviométrie annuelle et analyse de la répartition des pluies sur l'année - Adaptation des calendriers de traitement à l'évolution de la pluviométrie : les principes de la protection au cuivre (calcul du cumul de pluies, fractionnement des apports de cuivre.) - Présentation des résultats d'essais conduits chez les viticulteurs - Suivi des indicateurs mis en place notamment : pluviométrie, quantités de cuivre entre chaque traitement, IFT - Fonctionnement de l'outil de pulvérisation et des réglages de l'appareil - Réalisation de tests de qualité de pulvérisation avec différents réglages - Analyse des résultats et ajustements des réglages - Rôles et fonctions des couverts végétaux - L'intérêt des couverts végétaux face aux changements climatiques (limiter le lessivage, préserver l'humidité des sols...) - Les apports nutritionnels - Adapter la gestion des couverts de la plantation à la destruction, au changement climatique - Analyse des indicateurs de suivi de la campagne (pluviométrie, quantités de cuivre utilisées, intensité des maladies cryptogamiques, rendements,) - Retour sur les manifestations du changement climatique : épisodes de fortes pluviométries, épisode de sécheresse, gel, grêle... et les impacts sur la production - Retour sur les pratiques mises en œuvre pour limiter l'impact du changement climatique et leur efficacité. - Bilan de la formation oral et écrit sur les acquis, les perspectives de mises en œuvre et la satisfaction
--------------------	------------------------	--	---

EAU Biodiversité	Ligue de Protection des Oiseaux du 17	Groupe d'échanges Agriculture, Eau et Biodiversité	Rappel enjeu eau du territoire Discussion autour des pratiques favorables à la biodiversité dans les champs Visite terrain et/ou témoignage
Climat, sol, bien-être animal	FD CUMA des Charentes	Journée technique sur l'autonomie fourragère	Rappel enjeu eau du territoire Discussion autour des pratiques sur l'autonomie fourragère et la qualité de l'eau Chantier ouvert de semis et/ou sursemis et/ou récolte
	FD CUMA des Charentes	Groupe d'échanges sur l'agriculture de conservation	Rappel enjeu eau du territoire Formation autour des pratiques d'agriculture de conservation Visite/témoignage
EAU Biodiversité	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27 – Compréhension des mécanismes des écosystèmes et des interactions entre itinéraires techniques et milieux naturels	Un ou plusieurs des items suivants : • Connaissance des enjeux environnementaux du territoire • Connaissance du cycle des espèces faunes et flores et identification des menaces • Analyse de la conduite culturale face aux menaces et en identifier les leviers • Adaptation des pratiques d'entretien de la prairie • Innovation dans l'aménagement du parcellaire agricole
EAU Biodiversité	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27 – Autonomie alimentaire et bien-être animal	Un ou plusieurs des items suivants : • Augmentation de l'autonomie alimentaire et fourragère, • Optimisation de la ration alimentaire des animaux, Mise en œuvre d'itinéraires techniques agro écologiques pour une production d'aliments de qualité, • Optimisation de la gestion des prairies.
EAU	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27– Adaptation au changement climatique et amélioration de la technicité de productions	Un ou plusieurs des items suivants : • Adaptation de la conduite de l'exploitation au changement climatique, • Contribution à l'autonomie protéique en développant les productions des cultures protéiques, • Mise en œuvre des pratiques de production pour réduire les IFT, • Développement des méthodes innovantes de productions, • Acquisition et meilleure maîtrise des techniques de production animale, • Connaissance et évaluation des sols agricoles,

			• Optimisation de la couverture des sols en agriculture, • Développement et perfectionnement de l'agriculture de conservation des sols, • Aménagement du parcellaire agricole (haies, agroforesterie), • Optimisation de la traçabilité.
EAU	CER FRANCE Poitou Charente	Comment améliorer sa rentabilité par l'agronomie ?	Rappel enjeu eau du territoire, Améliorer son patrimoine sol pour optimiser ses charges, Optimiser ses intrants par la rotation et les couverts végétaux, Initiation à la nutrition des sols et des plantes.
EAU	CIVAM Sud Charente	Mettre en place ou développer les couverts végétaux pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique (2 à 3 jours)	Rappel enjeu eau du territoire - Connaître la pertinence de l'agriculture de conservation des sols dans les territoires de Charente et Charente Maritime : impacts sur les sols, sur le changement climatique dont la ressource en eau, la biodiversité - Connaître les liens entre la mise en place de l'agriculture de conservation des sols notamment les couverts végétaux et le changement climatique - Connaître les 3 piliers de l'Agriculture de Conservation des Sols : Semis direct, rotation diversifiée, couverture permanente des sols - Savoir choisir le matériel de semis en fonction des objectifs recherchés et de la nature des sols (semoir à disque, semoir à dents, strip till) ou adapter l'existant - Savoir construire la place des couverts végétaux au sein des systèmes de cultures des participants, adapter leurs utilisations aux contextes pédo climatiques et techniques des fermes et comprendre l'impact économique de leur intégration - Connaître les différentes techniques d'implantation et de destruction des couverts végétaux sans intrants

EAU	CIVAM Sud Charente	Mettre en place ou améliorer la performance de mon système en semis direct (1 à 2 jours)	Rappel enjeu eau du territoire - Connaître la pertinence de l'agriculture de conservation des sols dans les territoires de Charente et Charente Maritime : impacts sur les sols, sur le changement climatique dont la ressource en eau, la biodiversité - Connaître son sol - Connaître les 3 piliers de l'Agriculture de Conservation des Sols : Semis direct, rotation diversifiée, couverture permanente des sols - Mettre en place le semis direct : apporter des connaissances et de compétences aux participants sur cette technique : choix du matériel de semis en fonction des objectifs recherchés et de la nature des sols (semoir à disque, semoir à dents, strip till) - Mettre en place des couverts végétaux dans mon système de culture : apporter des connaissances et compétences aux participants sur cette technique : les intérêts des couverts dans les systèmes de production, la réglementation, les techniques d'implantation, les espèces végétales à privilégier dans le contexte pédo-climatique des Charentes, les techniques de destruction. - Mettre en place une rotation diversifiée : apporter des connaissances et des compétences aux participants sur cette approche : construire des rotations diversifiées en fonction des différents systèmes de cultures présents sur ma ferme (atelier de co conception) pour assurer une couverture permanente de mon sol, tout assurant une rentabilité économique de mon système
EAU Couverture des sols	SOUFFLET Agriculture	Journée technique CIPAN	Rappel enjeu eau du territoire Discussion de l'itinéraire technique de la mise en place de CIPAN Visite terrain
EAU Couverture des sols	SOUFFLET Agriculture Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79 FD CUMA	Journée technique CIPAN	Rappel enjeu eau du territoire Discussion de l'itinéraire technique de la mise en place de CIPAN Démonstration mécanique et discussion autour du parc matériel Visite plateforme d'essais
EAU Couverture des sols	ACPEL Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79	Journée technique Couverts en culture légumière	Rappel enjeu eau du territoire Présentation des résultats d'essais couverts en culture légumière Visite terrain
EAU Couverture des sols	Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79	Journée technique CIPAN	Rappel enjeu eau du territoire Présentation des itinéraires techniques utilisées sur les différentes parcelles Visite terrain

EAU Herbicides Fertilisation	Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79 et/ou Terre Atlantique et/ou Océalia et/ou Bio Nouvelle-Aquitaine	Journée technique cultures à bas niveau d'intrant (BNI)	Rappel enjeu eau du territoire Discussion de l'itinéraire technique de la culture BNI Visite terrain
EAU Biodiversité Elevage	Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79	Groupes d'échanges ELEVAGE Métail	Rappel enjeu eau du territoire Présentation des résultats Discussion autour du parc matériel Ouverture sur des thématiques à travailler en collectif
EAU	Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79 Terres Inovia	Réunions bout de champs	Rappel enjeu eau du territoire Présentation des résultats de suivi déployé
EAU Cultures BNI Désherbage mécanique	Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79 Aurea AgroSciences et autres	Réunion bout de champs Filière BNI sans S-Métho et pilotage irrigation	Rappel enjeu eau du territoire Présentation suivi déployé et résultats de campagne Exemple prélèvement terre/biomasse
EAU Désherbage mécanique	Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79 FDCUMA des Charentes et/ou Bio Nouvelle-Aquitaine	Journée technique désherbage mécanique	Rappel enjeu eau du territoire Présentation de l'intérêt des pratiques pour la préservation de l'eau Discussion autour des adventices et leur gestion par le travail mécanique du sol Démonstration outils désherbage mécanique
EAU Biodiversité	Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79	Groupes d'échanges Valorisation des prairies	Rappel enjeu eau du territoire Présentation de l'intérêt des pratiques pour la préservation de l'eau Visite terrain Retours d'expériences
EAU BIODIVERSITE	Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Charente Maritime et des Deux Sèvres	MAEC NA 23-27 comment concevoir son projet d'aménagement agroécologique (haie, agroforesterie...)	- Rappel des enjeux eau : programme Re-Sources, actions sur les AAC de Charente Maritime, lien avec la qualité de l'eau potable ; - Gestion agroécologique et externalité positive de la haie et des IAE ; - Visite chez un exploitant réalisant de l'agro- écologie : discussion sur ses pratiques et la gestion de ses IAE.
EAU BIODIVERSITE Climat, Bien-être animal	Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Charente Maritime et des Deux Sèvres	MAEC NA 23-27 comment concevoir son projet d'aménagement agroécologique (haie, agroforesterie...)	Objectif : l'aménagement des bassins versants via des projets agro-écologiques (haies, agroforesterie) est un des leviers pour préserver la qualité des paysages, la biodiversité et également la qualité de l'eau. Programme : - Appropriation des différents enjeux du territoire - Rappel engagements MAEC création de prairie ; - Intérêts des aménagements agroécologiques ; - Lien avec la PAC ; - Analyse du contexte du territoire (sur une exploitation) ;

			- Identification des aménagements réalisés et réponses aux enjeux, intérêts vis-à-vis de la qualité de l'eau (sur une exploitation).
EAU Herbicides	Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Charente Maritime et des Deux Sèvres	MAEC NA 23-27 Améliorer ses pratiques de désherbage mécanique et de lutte biologique en viticulture pour préserver la qualité de l'eau	Présentation des enjeux qualité de l'eau et Re-Sources sur les bassins versants concernés ; Origine et objectif de la MAEC viti ; - les engagements à respecter dans le cahier des charges ; - positionnement des viticulteurs par rapport aux principaux indicateurs du cahier des charges (0 herbicides, IFT, lutte biologique) ; - le principal moyen de lutte : le désherbage mécanique ; - les grandes familles d'outils : avantages, inconvénients ; - présentations des principales stratégies de désherbages mécanique adaptées au vignoble charentais.

Les journées techniques et groupes d'échanges prévues dans les programmes Re-Sources sont accessibles sous réserve que le contenu de la formation soit en cohérence avec le cahier des charges de la MAEC souscrite.

Il est également possible de suivre des formations proposées par les opérateurs des PAEC voisins COSH « Bassin d'Alimentation des Captages de Coulonge et Saint Hippolyte » et BVLR « Aires d'alimentation des captages prioritaires de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais de l'agglomération de La Rochelle », sous réserve qu'elles correspondent avec le contenu des cahiers des charges de la/des mesure(s) souscrite(s), et en contactant au préalable les opérateurs du PAEC ARLA et du/des PAEC concerné(s).

8 CONTACTS

Pour toute information complémentaire, contacter l'opérateur ou la/les structure(s) animatrice(s) du territoire indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nom de la structure porteuse du projet (opérateur PAEC)	Eau 17
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Sophie Goineau
Téléphone de la personne référente N°1	06 88 20 72 50
Mail de la personne référente N°1	sophie.goineau@eau17.fr
Nom/Prénom de la personne référente N°2	Maude Busnel
Téléphone de la personne référente N°2	07 85 63 59 74
Mail de la personne référente N°2	maude.busnel@eau17.fr
Nom de la structure animatrice N°1	Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Jérôme Fauriot
Téléphone de la personne référente N°1	06 82 42 07 85
Mail de la personne référente N°1	jerome.fauriot@cmds.chambagri.fr
Nom de la structure animatrice N°2	L'ATELIER DES CHAMPS
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Denis BOUCARD
Téléphone de la personne référente N°1	07 57 41 40 93 - 05 46 58 77 00
Nom de la structure animatrice N°3	GAB 17
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Karine Trouillard
Téléphone de la personne référente N°1	06 75 83 17 22
Mail de la personne référente N°1	k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com
Nom de la structure animatrice N°4	Ocealia
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Mathilde Landais
Téléphone de la personne référente N°1	06 84 83 18 39
Mail de la personne référente N°1	mlandais@ocealia-groupe.fr
Nom de la structure animatrice N°5	Négoce Agricole Centre Atlantique
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Nicolas PUGEAUX
Téléphone de la personne référente N°1	06 22 67 34 29
Mail de la personne référente N°1	n.pugeaux@gsnaca.fr
Nom de la structure animatrice N°6	Terre Atlantique
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Virginie SAUZEAU
Téléphone de la personne référente N°1	06 83 45 64 80
Mail de la personne référente N°1	virginie.sauzeau@coopta.fr
Nom de la structure animatrice N°7	CER France
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Sophie ROULLIER
Téléphone de la personne référente N°1	06 40 50 65 85
Mail de la personne référente N°1	sroullier@pch.cerfrance.fr

Nom de la structure animatrice N°8	Coopérative de Beurlay
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Philippe Million
Téléphone de la personne référente N°1	06 33 41 59 64
Mail de la personne référente N°1	pmillon@coop-beurlay.fr
Nom/Prénom de la personne référente N°2	Aymeric Ambert
Téléphone de la personne référente N°2	06 79 76 65 32
Mail de la personne référente N°2	aambert@coop-beurlay.fr
Nom de la structure animatrice N°9	Coopérative de St Agnant
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Eric Guilbot
Téléphone de la personne référente N°1	06 37 39 71 90
Mail de la personne référente N°1	direction@coop-stagnant.fr
Nom/Prénom de la personne référente N°2	Yves Bechade
Téléphone de la personne référente N°2	06 83 84 88 79
Mail de la personne référente N°2	yves.bechade@coop-stagnant.fr